DESCENTE DE CHARGE

1/ Sellicitation :

Dans la justification de calcul relative à l'équilibre statique à la resistance et à la stabilité de forme, on prend en compte les sollicitations totales ponderées ci-dessous.

Soient :

- G = charges permanente
-QB = charges d'exploitations des batiments
- W = action du vent

- Sn= action de la Neige

On considère dans la justification des élements les a combinations d'actions suivantes :

a) <u>Vérification</u> des E.L.U

Action permanentes	Actions variables	
1,35Gmax + Gmin	Action de Base	Action d'accompagnement
	1,5 d B	O ou W ou Sn. ou W + Sn.
1,35 G ou G	1,5 W	O ou QB ou Sn. ou QB + Sn.
	1,5 Sn	O, QB ou W ou QB + W

b) Vérification des E.L.S

Action permanente	Actions variables		
Gmax + Gmin	Action de Base	Accompagnement	
	Q B	0 ou 0,77W ou0,77Sn	
G	W	0 ou 0,77 QB	
	Sn	0 ou 0,77 QB	

2/ Charges permanentes

Pour la descente des charges dues aux poids morts, elle peut s'effectuer simplement en considerant pour chaque element poids propre et le poids des élements qu'ils supporte.

Par exemple pour un poteau, ou aura à considerer :

- son poids propre

- la charge du plancher qu'il supporte

la part de cloison reportée sur lui
le poids propre des poutres qui le chargent

- le poids des murs et des couvertures s'il s'agit d'un poteau exterieur

- les elements speciaux : escaliers - gaine de fumée etc...

En dehors des cas particuliers relevant du cahier des charges les valeurs les plus usuelles des charges à prendre en compte dans les calculs sont défines ci-dessous :

a) Les Betons

- Beton Armé : $q = (2,37 + 0,7 \text{ ga}) \text{ T/m}^3$. ga = poids de l'acier en T/m³ : Beton armé courant : $q = 2500 \text{ Kg} / \text{m}^3$
- Beton non armé courant : $q = 2400 \text{ Kg/m}^3$
- Beton cellulaire g = 300 à 1500 Kg/m³

b) <u>Charpente</u>:

- Charpente en Bois (ferme - pannes - chevrons) 20 à 60 Kg/m² - Charpente metallique (" ") 10 à 40 Kg/m² - Charpente metallique ("

c) Cloison legeres de distribution

- l'influence de ces cloison legères se traduit l'application d'une charge uniformement repartie de 75 Kg/m².

Le calcul exact est à faire pour les emplacements fixes où accumulation des cloisons est possibles - par exemple pour des cloisonnements des locaux sanitaires.

d) Etanchaité

Etancheité par Asphalte coulé sable : 47 Kg/m²
 Etancheité par multi couche : 8 à 10 Kg/m²

e) Masconnerie :

	E B. Lawas amousos	1400	Kg/m³
-	En Briques creuses	1800	_
-	En Briques Pleines	2500	-
-	En Moellons Durs	2100	-
-	En Moellons tendres	2150	-
-	En parpaings pleines En parpaings creux porteurs	1500	-
-	EN barbaings cient borcears		

f) Materiaux divers

 cailloux concassés Graviers pour beton Gravillons (protection Mortier de ciment Mortier de platre Sable sec 	etancheité)	1500	Kg/m³ Kg/m³ Kg/m³ Kg/m³ Kg/m³ Kg/m³
- Sable pour mortier		1700/1800	Ny/™

g) Planchers

	60 Kg/m² g/m²/cm d'ep.
--	---------------------------

- Plancher à poutrelles préfabriquées avec un Hourdis de 4 à 5 cm coule en place sur corps creux :

Corps creux 12+4 15+4 16+0 16+4 20+4 20+5 25+5 20+5	240Kg/m² 250 " 220 " 265 " 300 " 325 " 415 "	$ \begin{array}{c cccc} \hline $
30+5	500 "	,

h) Revetements

- Aire en asphalte, par centimètre d'ep : 22 Kg/m² camelage en grès cerame /cm d'ep : 22
- camelage en ceramique /cm d'ep : 20 - Mortier de ciment / cm d'ep.

3) Charge d'eploitations (surcharges)

Les valeurs des surcharges à admettre dans les batiments de même que la loi de degression des surcharges dans les batiments à étages sont définies par le nome NFP 06-001

```
: 100 Kg/m<sup>2</sup>
- terrasse non accèssible
                                    : 175 Kg/m²
- terrasse accèssible privée
                                    : 500 Kg/m<sup>2</sup>
- terrasse accèssible public
                                    : 400 Kg/m²
- Escaliers + Couloirs
                                    : 175 Kg/m²
- Pieces habitées
                                   : 350 Kg/m²
- Balcons + Loggias
                                   : 250 Kg/m²
- Salle de classe
                                   : 200 Kg/m²
- Bureau privé
                                   : 250 kg/m²
- Bureau public
                                   : 500 Kg/m²
- bibliothèque
                                   : 500 Kg/m²
- salle de spectacle
                                    : 500 Kg/m2
- Grands Magasins
```

- Garde-corps : lieux privés : 60 Kg/m² (Force horizontale)
 lieux publics:100Kg/ml appliquée à la portée sup)

- Hopitaux:

chambre individuelles : 175 Kg/m² salle communes : 350 Kg/m²

4) Regles de degression des surrecharges

Pour les batiments à étages, il n'est pas à prévoir que les surcharges sont appliquées simultanement avec l'intensité maximale, on définit alors des surcharges réduites applicables seulement dans les cas des immeubles à usage de logements ou de bureaux.

Si : So : est la surcharge sur le toit ou la terrasse et SI / S1,S2,.... Sn les surcharges respectives des planchers des étages 1,2,... n numérotés à partir du sommet du batiment.

Pour le calcul des sections des élements porteurs, on adoptera alors la surcharges suivantes :

So S1	terrasse étage 1 étage 2 étage 3 étage 4	: So : S1 + So : So + 0,95(S1+S2) : So + 0,90(S1+S2+S3) : So + 0,85(S1+S2+S3+S4)
5n-1	etage m	: So + 3+n (SA+S2+ ···· + SA)

étage n: Som (81

(81458+ ... +5A)

Le coefficient $\frac{3+n}{2n}$ étant valble pour $n \ge 5$

Dans le cas particulier ou la surcharge est la même à tous les niveaux : S1 = S2 = S3 = Sn, la regle de degréssion de charges devients :

- terrasse : SO - étage 1 : S

- étage 2 : \$0+\$+0,90\$

- étage 3 : 50+5+0,90s+a,80s

- étage 4 : S0+S+0,90s+0,80s+0,70s- étage 5 : S0+S+0,90s+0,90s+0,70s

- étage 5 : So+S+0,90s+0,80s+0,70s+à,60s. - étage n : So+S+0,90s+0,80s+0,70s+0,60s+(M-5)x0,5 S.

On réduit de 0,10 S par étage jusqu'à 0,50 S valeur conservée pour les étages inférieurs sulvants .

La degression des surcharges peut être appliquées aux batiments d'habitations où à usage de bureaux - toutefois, si dans un même batiment se trouvent aussi des locaux commerciaux et garages (au sol sol) la réduction des surcharges n'intervient pas.

d'autre part, la degression des surcharges n'est pas admisé pour hopitaux, locaux scolaires, archives, boutiques et magasines salle de spectacles, lieux publics, entrepôt et ateliers gerages

5) <u>Incidence de la surface sur la valuer unitaire de surcharges</u>

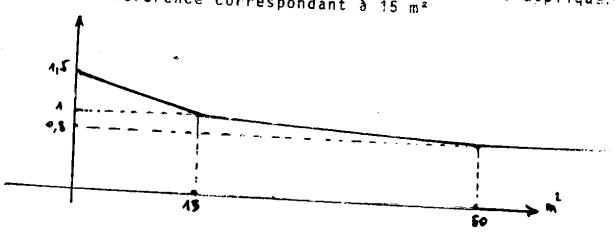
La valeur unitaire des surcharges définie au paravant à prendre en compte dans les calculs d'un élement porteur es fonction de l'etendue de la surface supportée par cet élement.

La valeur unitaire de réference de la surcharge correspond « une surface de réference So

- pour une surface inferieure à So, une majoration de la charge unitaire doit être en principe être appliquée à la valeur de reference.

- Pour une surface supérieure à So, une réduction de la charge doit être evisagée.

Le diagramme suivant donne le coefficient à appliquer à valeur de référence correspondant à 15 m²



La valeur relative à une surface inferieure à 1m² n'est pas à prendre en compte à condition de définir une charge concentrée pour la verification du poinçonnement et de flexion locale.

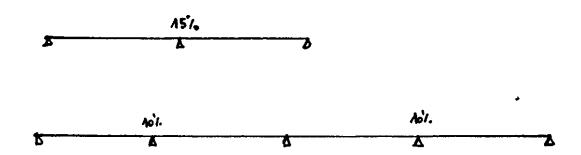
6) Calcul Pratique

à partir des données de base qui précedent, les claculs des charges agissant sur les poteaux sont possibles.

Un calcul rigoureux ne peut être fait qu'après avoir effectue le calcul des pourtres, et il est difficile, si non impossible de tenir compte de la continuité des poutres et des poteaux. par consequent, les calculs pratiques sont faits en admettant que les poutres reposent à appuis simples sur les poteaux cette façon d'operer sous-estime un peu la charge des poteaux centraux, mais par contre surcharge un peu les poteaux de rives.

On peut en tenir compte d'une façon admissible en majortion des efforts

- 15% pour les poteaux courants de la file centrale d'un batiment à 2 travées.
- 10% pour les poteaux centraux voisins des poteaux de rive dans le cas des batiments comportants au moins 3 travées.



7) PREDIMENSIONNEMENT DES ELEMENTS DE STRUCTURE

Avant d'effectuer la descente des charges, il faut pouvoir estimer le poids propre de la structure , d'où la necessité d'un prédimensionnement des elements constitutifs du plancher.

On se donne ci dessous quelques formules permettant d'avoir un ordre de grandeur des dimensions des élements du plancher, mais ne dispensant pas des vérifications habituelles (resistance - flèches,...)

1°) Poutres

* Travée isostatique :
$$\lambda = \frac{h_t}{l} \ge \frac{1}{10}$$
.

* Travée continue : $\lambda = \frac{h_t}{l} \ge \frac{1}{16}$

Valeurs limites : $\frac{h_t}{l} \ge \frac{1}{20}$ à $\frac{1}{25}$

2°) <u>Dalle pleine portant dans un seul sens : sur 2 appuis</u>

* Travée isostatique =
$$\lambda = \frac{ht}{20} > \frac{1}{20}$$
.

* Travée continue = $\lambda = \frac{ht}{2} > \frac{1}{2}$

Valeurs limites: $\frac{kt}{L} \ge \frac{1}{32}$

3°) <u>Dalle pleine sur 4 appuis</u>

4°) Dalle Hourdis creux

$$\lambda = \frac{h_t}{\ell} \geqslant \frac{1}{22,5} = \frac{1}{25}$$

5°) Consoles : à considerer comme une poutre de portée double de celle de la console

FONDATIONS

Nous étudierons dans le présent chapitre, les principaux types de fondations rencontrés en pratique

avant d'entreprendre un projet de fondation, il est nécessaire de connaître la valeur de la contraînte du sol à introduire dans les calculs

En pratique, cette contrainte est déterminée soit par expérience, soit à partir des sondages effectués en général par un laboratoire spécialisé.

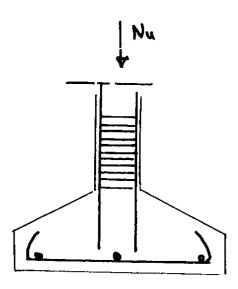
Pour les projets de fondation, il faut en général observer les presciptions suivantes :

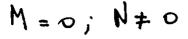
- l'errobage minimal des armatures doit être de 3cm

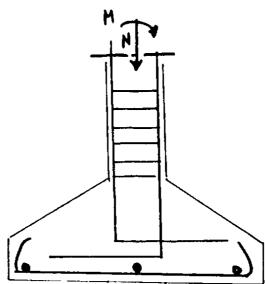
- l'ancrage des armatures horizentales doit particulièrement soigné, soit en ancrage droit, ou courbes

(crachets).

- les armatures verticales des poteaux, lorsqu'elles sont comprimées, n'ont pas à être munies de retours. Dans le cas contraire elles doivent alors êtres munies de retours situés dans le plan des armatures inferieures de la semelle.







M to et N to.

1° / SEMELLE CONTINUE SOUS MUR :

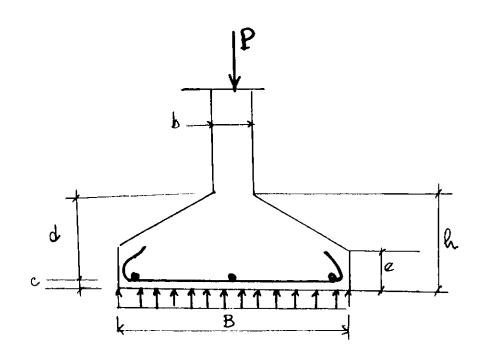
1 - 1/ Dispositions constructions :

Une semelle continue sous Mur est constituée par empattements destinés à repartir sur le sol de Fondation la charge transmise par le mur.

Appelons :

p = charge à transmettre au sol par mètre lineaire dans le sens longitudinal du mur, cette charge comprend :

- le poids de 1m de mur et de semelle
 les charges permanentes agissant sur 1m de mur
 les charges d'exploitations agissant sur 1m de mur



Nous devons avoir en exprimant B en millimètre, Ksol en MPa et p en newton :

pour que les contraintes soient uniformement En outre reparties, sur le sol et pour que les efforts dans les bielles de convenablement transmises aux armatures, beton soient dimensions de la semelle doivent vérifier les conditions

suivantes :

- pour la hauteur utile d à l'aplomb du mur

$$d \geq \frac{B-b}{H}$$

- pour la hauteur e au bord libre

avec :

diamètre des armatures, e et

en centimètre.

On dispose en général sous la semelle, un béton de proprete d'au mois 5cm d'épaisseur et comportant un dosage minimal de 150 Kg de ciment /M3 de béton.

1-2/ Méthode de calcul

Les semelles sont des pièces dont la hauteur est grande par rapport à la longueur, elles ne satisfont donc pas aux hypothèses de la Résistance des Matériaux, Aussi pour les calculs des armatures, on utilise la méthode des bielles qui consiste à admettre que les efforts provenant du mur sont transmis au sol par des bielles de béton obliques et équilibrées deux à deux par les armatures.

On considère que les bielles ont leur origine au point A intersection de la droite CB avec l'axe du Mur :

